

TABLEAU DE CLASSIFICATION SELON LA NORME ISO 14644-1 (2015)

Numéro de classification	Concentration maximales admissibles (particules / m ³ d'air) en particules de taille égale ou supérieure à celle donnée ci-dessous					
	0,1 µm	0,2 µm	0,3 µm	0,5 µm	1 µm	5 µm
ISO (N)	0,1 µm	0,2 µm	0,3 µm	0,5 µm	1 µm	5 µm
Classe ISO 1	10 ¹	- ³	- ³	- ³	- ³	- ⁴
Classe ISO 2	100	24 ¹	10 ¹	- ³	- ³	- ⁴
Classe ISO 3	1 000	237	102	35 ¹	- ³	- ⁴
Classe ISO 4	10 000	2 370	1 020	352	83 ¹	- ⁴
Classe ISO 5	100 000	23 700	10 200	3 520	832	- ^{4,5,6}
Classe ISO 6	1 000 000	237 000	102 000	35 200	8 320	293
Classe ISO 7	- ²	- ²	- ²	352 000	83 200	2 930
Classe ISO 8	- ²	- ²	- ²	3 520 000	832 000	29 300
Classe ISO 9 ⁶	- ²	- ²	- ²	35 200 000	8 320 000	293 000

Note : À cause des incertitudes dues au mesurage, les concentrations sont données avec, au plus, 3 chiffres significatifs.

¹ : ces concentrations conduiront à prélever des volumes importants aux fins de classification. La procédure de prélèvement séquentiel peut être appliquée.

² : les concentrations maximales admissibles ne s'appliquent pas dans cette partie du tableau car elles sont très élevées.

³ : les limites du prélèvement et les limites statistiques sur ces faibles concentrations rendent la classification inappropriée.

⁴ : les limites des mécanismes de prélèvement, dues à la fois aux faibles concentrations et au prélèvement de particules de tailles supérieures à 1 µm, rendent la classification inappropriée à cause des particules potentiellement non mesurées car retenues à l'intérieur du système de prélèvement.

⁵ : pour réaliser une classification à cette taille de particules, pour la classe ISO 5, on peut adapter le descripteur macroparticules M en l'associant à au moins une autre taille de particules.

⁶ : classe uniquement applicable pour l'état en activité.